

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 25 juillet 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 25 juillet 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 juillet 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin avertit Oudin-Leclère que l'un de ses banquiers va lui verser 15 000 F suivant ses indications. Il demande à Oudin-Leclère la raison pour laquelle il devrait se procurer des témoins et des indications pour pouvoir les choisir.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (268r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le 29 juillet 1766

Monsieur le Duc de Lorraine

Je vous prie de m'envoyer à son de mes bagages
de vous adresser les 15000 livres que
votre dernière lettre m'indique comme
étant à verser immédiatement

vous me dites de me procurer des
témoins pour quoi faire et quoi dire? on
sachant pas ce qui pourront dire une
de ma femme. Je serais à l'aveu
les témoins quelle dira faire entendre
comme il me semble que je n'ai d'autre
role que celui de faire d'innocence à quel
pourrait s'attendre faire servir approuve
je en puis vraisemblablement choisir
des témoins qui par cette indication et il
semblerait que mes témoins ou pourraient
servir utilement que dans la controverse
espérer moi sur tous ces points lui sans
peut

Je vous prie d'agréer mes très parfaites
révérences

Genève